

Fiche d'inscription et de cession des droits d'auteur
Concours photo « Lumière sur les Forêts d'Exception® du
Val Suzon ! »

Prénom :

Nom :

Adresse postale :

Téléphone fixe (facultatif) :

Téléphone portable :

Adresse mail :

Date de naissance :

Souhaite participer au concours photo « Lumière sur les Forêts d'Exception® du Val Suzon ! » et présente sa photo.

Je confirme avoir pris connaissance du règlement disponible sur le site internet de l'ONF et de ses partenaires, et accepte les modalités de ses 11 articles et plus particulièrement de :

Article 7 – Responsabilité du candidat

En participant au concours, le candidat garantit :

- Qu'il est l'auteur de la photo présentée ou titulaire de droit de la photo déposée ;
- Qu'il dispose de l'accord écrit des personnes photographiées. Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables sera sous l'entière responsabilité de son auteur.

Ainsi, le participant garantit aux organisateurs du concours de la jouissance paisible des droits d'utiliser, de publier et/ou d'exposer la photo et son texte descriptif dans les conditions prévues au présent règlement.

Les organisateurs du concours déclinent toute responsabilité en cas de contestation ou de revendication concernant la propriété ou la titularité des droits de la photo déposée.

Le candidat s'interdit de reproduire à l'identique une photo déjà mise en ligne.

Par conséquent, le participant garantit les organisateurs du concours contre les conséquences directes ou indirectes de toute revendication ou réclamation de tiers se prétendant titulaires de droits sur les éléments que le candidat a publiés dans le cadre du présent concours.

A ce titre, le participant garantit les organisateurs du concours contre tout recours, action,

revendication, opposition ou éviction quelconque d'un tiers prétendant que l'utilisation et/ou la publication de ces éléments porte atteinte à ses droits.

Article 8 – Cession des droits d'auteur

La participation au concours entraîne expressément la cession des droits patrimoniaux, à titre gratuit, de tout ou parties du cliché du participant sur tous supports au bénéfice des organisateurs du concours étant entendu comme le droit de reproduction, le droit de représentation, de distribution, d'usage ainsi que les droits d'adaptation, de modification, d'arrangement, sur tout ou partie du cliché, et ce pour une durée maximum de trois ans.

En particulier, les droits cédés comprennent le droit d'utilisation, de représentation, de diffusion et de reproduction du cliché sur le site internet des organisateurs du concours, dans le cadre des deux expositions organisées par l'ONF et ses partenaires d'une part et l'Office du Tourisme d'autre part, et plus généralement sur tout support de communication relatif au présent concours.

Les organisateurs du concours s'engagent à ne pratiquer aucune exploitation de photographies en dehors de celle relative à la promotion du concours (exposition, publication, presse, site internet réseaux sociaux...) pour une durée maximum de trois ans. Cela exclut toute utilisation à des fins commerciales. Les fichiers de photos non-sélectionnées seront détruits.

Le participant renonce à réclamer une quelconque rémunération du fait de l'utilisation de sa photo et/ou de son texte par les organisateurs du concours, pour les besoins dans le cadre du présent concours.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive ou erronée entraînera automatiquement l'élimination du candidat du concours et l'annulation de sa récompense.

Les participants au concours photo « Lumière sur les Forêts d'Exception® du Val Suzon ! » s'engagent à accepter les conditions de publication.

Article 9 – Responsabilité des organisateurs du concours

La responsabilité de l'ONF et de ses partenaires ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- Lorsque le présent concours doit être modifié, écourté ou annulé pour une cause indépendante de sa volonté ou en cas de nécessité justifiée. Les modifications alors apportées à ce règlement pourront éventuellement être publiées pendant le concours ;
- Si pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre évènement indépendant de sa volonté rendant impossible l'exécution du concours dans les conditions initiales prévues), le concours était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé ;
- Pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation.

Article 10 – Données personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au règlement général sur la protection des données (RGPD). Elles sont destinées exclusivement au déroulement du concours photo et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées aux organisateurs (l'ONF et ses partenaires) dans le cadre du concours et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du

concours, soit 2 ans à compter de la remise des prix (le samedi 16 septembre 2023).

Tous les participants au concours disposent conformément à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement général sur la protection des données (RGPD), d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression et d'opposition aux traitements de leurs données personnelles. En justifiant de votre identité, vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à webmaster@onf.fr.

Article 11 – Consultation et acceptation du règlement, litige

La participation au concours photo « Lumière sur les Forêts d'Exception® du Val Suzon ! » implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Le règlement peut être librement et gratuitement consulté sur le site internet des organisateurs du concours (l'ONF et ses partenaires).

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Fait à :

Le :

Signature du candidat :